

**COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AOÛT 2022****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 AOÛT 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 16
Date de convocation	: 19 août 2022
Date d'affichage de la convocation	: 19 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de d'août à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Natacha JACQUEMET, Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mesdames et Messieurs Marie-Paule MOULIN, Christine BIBOLLET, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Pascale DESCHODT et Steve CHALLAMEL.

**ABSENT :** Monsieur Florent MARQUET

**POUVOIRS :**

- Madame Marie-Paule MOULIN a donné pouvoir à Madame Fabienne PEDERIVA
- Madame Pascale DEDIEU a donné pouvoir à Madame Ivane BUISSON
- Monsieur Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur Philippe PERNAT
- Monsieur Steve CHALLAMEL a donné pouvoir à Monsieur Christian CHALLAMEL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Fabienne PEDERIVA et Madame Caroline SEIGNEUR ont été désignées comme secrétaires de séance.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 fait l'objet de la remarque suivante :

Madame Caroline SEIGNEUR tient à préciser que lors de la séance précédente, concernant la présentation de l'APD pour la construction de la halle, elle avait noté que le cordon boisé n'avait pas été retenu, or il est mentionné comme étant refusé par elle-même et Monsieur Alain LIONS, ce qu'elle conteste.

Madame Fabienne PEDERIVA précise que la consultation sera lancée pour ces trois lots : aire de jeux, le parking nord et le cordon boisé avec une option, ce qui laisse le temps (quatre ans) à la commune pour valider ou non ces lots. Cela a été vu avec l'architecte.

Les points du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

**INFORMATIONS**

Madame Fabienne PEDERIVA et Madame Caroline SEIGNEUR se proposent comme secrétaires de séance. Cette proposition est retenue.

## **OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En préambule à l'ouverture de cette séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retrait de la délibération « décision modificative n°1 – budget principal ». Cette délibération doit faire l'objet d'informations complémentaires et sera présentée lors de la prochaine session du Conseil Municipal.

### **DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNE DE DOMANCY – DEL2022 054 bis**

*Lecture du projet de délibération*

Madame Fabienne PEDERIVA attire l'attention des élus sur le fait que dorénavant, sur le procès-verbal de chaque séance, apparaîtra le nom des votants et le sens de leur vote.

**UNANIMITÉ**

### **FINANCES - BUDGET EAU - Décision modificative n°1 – DEL2022 055**

*Lecture du projet de délibération*

**UNANIMITÉ**

### **PETITE ENFANCE – MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) - DEL2022 056**

*Lecture du projet de délibération*

**UNANIMITÉ**

### **FINANCES / URBANISME – MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ STGO - DEL2022 057**

*Lecture du projet de délibération*

Monsieur Alain LIONS souhaite connaître les modalités de facturation de la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage.

Madame Fabienne PEDERIVA relit la convention qui stipule « ... les compteurs nécessaires seront installés au nom du bénéficiaire et la facturation lui incombera, tant pour les locations de compteurs que pour les consommations relevées ».

**UNANIMITÉ**

### **INTERCOMMUNALITÉ – Convention de mutualisation, service instruction du droit des sols - avenants n°1 - DEL2022 058**

*Lecture du projet de délibération*

Le rapporteur précise que le taux de répartition des charges passe de 20,5% à 17,5% pour la commune de Domancy. En effet, la part de la commune des Contamines-Montjoie a été augmentée du fait d'un certain retard dans l'analyse des dossiers en cours et de nombreux contentieux.

Madame Caroline SEIGNEUR souhaite savoir quel est l'intérêt de cette mutualisation notamment si les Contamines-Montjoie traitent essentiellement leurs dossiers.

Monsieur Serge REVENAZ explique que cela permet une mise en commun des connaissances et des compétences, un regroupement sur un seul lieu de travail et un partage des dépenses inhérentes à ces dossiers.

**UNANIMITÉ**

**TECHNIQUE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC – RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – CHEMIN DES RASSES - DEL2022 059**

*Lecture du projet de délibération*

**UNANIMITÉ**

**SCOLAIRE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE - DEL2022 060**

*Lecture du projet de délibération*

Le rapporteur confirme que la commune est très satisfaite de la qualité des repas fournis par Combloux. Concernant cette consultation la commune n'a reçu qu'une seule offre.

Madame Caroline SEIGNEUR fait remarquer que les prix sont en hausse de 8 %.

**UNANIMITÉ**

**PROGRAMME : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE– DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE DEL2022 061**

*Lecture du projet de délibération*

Le rapporteur informe l'assemblée que trois candidats ont été reçus pour présenter leur offre et qu'il convient d'en retenir un.

Monsieur Alain LIONS souhaite savoir quelle est l'estimation financière de ce projet, et comment la commune va le financer.

Madame Fabienne PEDERIVA explique que Monsieur GRANGER (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) a estimé ce projet à 2 millions d'euros. Pour ce qui concerne le financement, il conviendra de prévoir un recours à l'emprunt pour 50% du montant du projet. Le maire a déjà reçu des organismes bancaires toutefois ceux-ci n'ont fait aucune offre : notre projet n'étant pas encore abouti financièrement.

Monsieur Alain LIONS souhaite attirer l'attention des élus sur l'implication financière que les projets communaux vont générer - la halle et la maison médicale-. Ainsi, il propose de réduire le projet de la Halle (espaces boisés, parking nord) pour se dégager des marges financières. Il précise qu'en matière budgétaire, il faut anticiper et prévoir, qu'il faut faire des choix et considérer les priorités. Le fait d'augmenter les taxes de 1% tous les ans n'est pas une solution, la situation actuelle n'est pas propice.

Madame Caroline SEIGNEUR souhaite savoir si la commune relèvera du régime de la TVA ou du FCTVA, ce projet générera des loyers.

Madame Fabienne PEDERIVA lui confirme que la commune relève du FCTVA. Cela a été validé par les services du Trésor Public en la personne de Madame ALVIN

**UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SOUTERRAIN DE BASSE TENSION – PARCELLE A 1358 - DEL2022 062**

*Lecture du projet de délibération*

Monsieur Alain LIONS souhaite savoir où se trouve la parcelle 1358.  
Le rapporteur fait passer un plan de cette parcelle.

**UNANIMITÉ**

**Exercice du droit de préemption urbain – Renonciation - DEL2022 063**

*Lecture du projet de délibération*

Madame Ivane BUISSON demande si ce terrain ne présenterait pas un intérêt pour la commune.

Le rapporteur précise que cette parcelle est très étroite et se trouve le long de la nationale, elle ne présente aucun intérêt pour la commune.

Considérant l'emplacement de cette parcelle, Madame Caroline SEIGNEUR interroge les élus sur le nombre de places de parking prévu dans le projet de construction de Bouygues, il semblerait que les familles ne disposent que d'un seul emplacement de stationnement par appartement, et que nous pourrions préempter.

Monsieur Michel MEDICI répond que les élus n'ont jamais dérogé : pour chaque appartement construits deux places de stationnement sont prévues.

Monsieur Alain LIONS demande à ce que cela soit vérifié.

Monsieur Michel MEDICI précise que le permis modificatif récemment délivré (30-11-2021) n'a pas modifié le nombre total de places de stationnement, toujours fixé à 165 unités pour 88 logements.

## UNANIMITÉ

### DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. Le MAIRE (pour information au conseil municipal, suite à la délibération du 03 juin 2020)

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Numéro	Parcelle(s)	Adresse	Surface	Décision
DIA07410322A0013	A1346	route du Chesney	échange de 2 m <sup>2</sup>	décision de renonciation
DIA07410322A0014	A3017	route du Chesney	échange de 2 m <sup>2</sup>	décision de renonciation
DIA07410322A0016	B1881	1990 rte du Fayet	1073 m <sup>2</sup>	décision de renonciation appartement dans maison

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain LIONS revient sur la question de l'engagement de 4 ans prévu dans l'APD de la halle, demandant en quoi consiste cet engagement,

Madame Fabienne PEDERIVA confirme que les estimations concernant l'aire de jeux, le parking nord et le coin boisé sont demandées, mais restent des options.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H00.